



PRÉFET
DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mars 2024

APPEL A PROJETS 2024 « TOUS RÉSILIENTS FACE AUX RISQUES »

9 POINTS CLÉS POUR COMPRENDRE L'APPEL À PROJETS



Face à une catastrophe naturelle
ou à un accident industriel,
adopter les bons réflexes peut
sauver des vies !



*Et si en 2024 vous participiez à la diffusion des bons réflexes grâce à
l'appel à projets « Tous résilients face aux risques » ?*

1/ QU'EST-CE QUE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE (JNR) ?

Suite au plan d'actions « *Tous résilients face aux risques* », une journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques est mise en place par le Gouvernement à partir de 2022. Elle se tient tous les 13 octobre, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'Organisation des Nations unies.

Un appel à projets a été lancé pour labelliser des projets de sensibilisation toute l'année (pas uniquement le 13 octobre).

L'objectif est de sensibiliser chaque citoyen aux risques majeurs, aux comportements de sauvegarde et aux modalités d'alerte en cas d'événement grave. Cette initiative vise à labelliser les événements organisés tout au long de l'année.

2/ QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Tout le monde peut porter une action et être labellisé : Association, collectivité territoriale, école, collège, lycée, université, entreprise, établissement public et particulier. **La culture des risques est l'affaire de tous.**

3/ QU'OFFRE LE LABEL JNR ?

- Vos actions valorisées par un **label gouvernemental**.
- **Une carte interactive** des actions labellisées : http://carte-jnr.fr/carte_interactive.html
- La possibilité **d'accompagner vos projets financièrement**.

4/ L'APPEL À PROJETS JNR ET LES PRIX JNR

Un projet peut être labellisé JNR toute l'année, **l'appel à projets est ouvert du 1^{er} février au 31 décembre**.

Des prix sont disponibles pour les actions et les projets qui se tiennent entre le 1^{er} et le 31 octobre :



5/ QUELLES ACTIONS MENER ?

Toute action de sensibilisation est envisageable : *Réunion d'information, sensibilisation, atelier jeux, conférence, exercice de gestion de crise, exposition, formation, podcast, spectacle, visite, webinaire...*

Exemple d'atelier sur les risques : « La boîte à risques » :

Le jeu place les participants en situation fictive : une immersion de 30 minutes pour venir en aide à un élu départemental. Accompagnés d'un animateur, les joueurs doivent récolter les bons réflexes à adopter face à un risque naturel pour aider l'élu à protéger sa population.

Théâtre forum "Accords mineurs pour risques majeurs"



Sortie scolaire au torrent du Manival

Stand "La balade des hydromachines" au Forum Risk'Indus

6/ LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Pour le citoyen :

Selon l'article L.721-1 du code de la sécurité intérieure : « Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. (...) ».

Pour les scolaires :

Code de l'éducation - Art. L.312-13-1 : « Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours »

7/ DÉPOSEZ VOTRE PROJET

Les porteurs de projets peuvent déposer leurs projets sur le site "Démarches simplifiées", accessible via le lien ou le QR code suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilienceappel-a-projets>



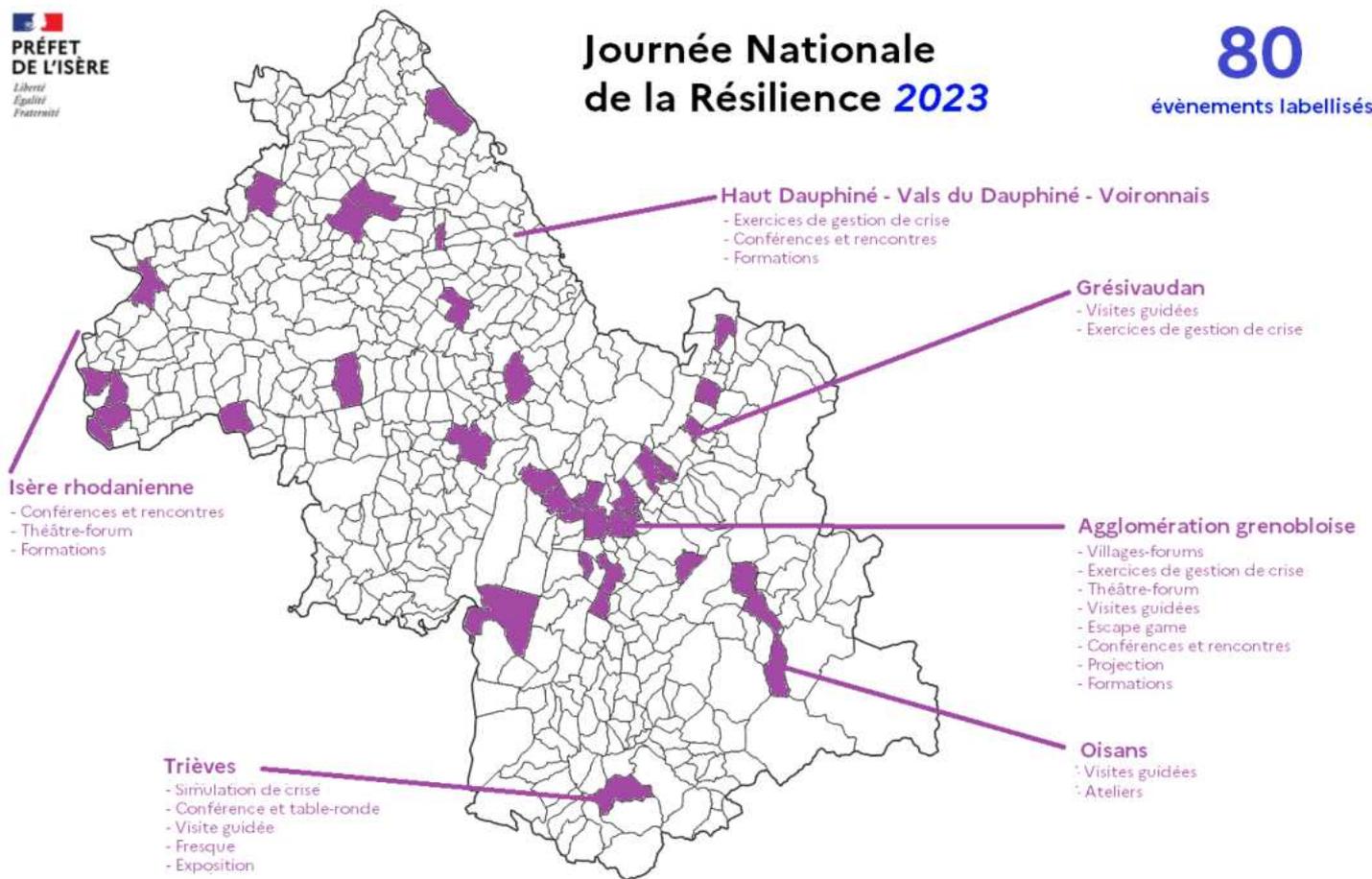
8/ LES ACTIONS LABELLISÉES EN ISÈRE EN 2023

L'Isère, 1^{er} département français en nombre d'évènements labellisés en 2023 !



Journée Nationale de la Résilience 2023

80
évènements labellisés



Carte interactive des évènements labellisés :
http://carte-jnr.fr/carte_interactive.html



9/ L'ISÈRE, UN DÉPARTEMENT À RISQUES

Afin d'identifier les risques, les connaître et s'en protéger, la préfecture de l'Isère a réalisé une **fiche pratique par risque présent en Isère** :



Accident industriel



Accident nucléaire



Avalanche



Canicule



Feu de forêt



Inondation



Mouvement de terrain



Radon



Risque minier



Rupture de Barrage



Secteur d'information
sur les sols



Sécheresse



Séisme



Transport de matière
dangereuse

Pour consulter l'ensemble des fiches pratiques sur les risques majeurs :

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Tous-publics/Je-me-protege-en-famille/Fiches-pratiques-sur-les-risques-majeurs>

Pour en savoir plus sur l'appel à projets « *Tous résilients face aux risques* » et déposer un projet :



Pour en savoir plus :

Page de l'appel à projets en Isère :

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Journee-Nationale-de-la-Resilience>

Portail officiel des services de l'État en Isère sur les risques majeurs :

<https://www.isere.gouv.fr/>

Portail officiel du gouvernement sur les risques

<https://www.gouvernement.fr/risques/>

Portail d'information public qui permet d'évaluer son exposition aux risques majeurs

<https://www.georisques.gouv.fr>



Directeur de publication :

M. Louis LAUGIER, Préfet de l'Isère

Conception-réalisation :

Mission culture du risque de la préfecture

Qui contacter ?

Mission culture du risque :
pref-culture-risques@isere.gouv.fr

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
12 place de Verdun- CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1
Tél : 04 76 60 34 00
<https://www.isere.gouv.fr/>